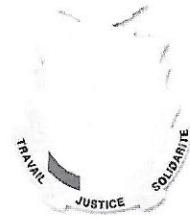




REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – – Solidarité

MINISTERE DU BUDGET
DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



Conakry, le 11 mars 2019

N° 1277 /MB/DNI/2019

Communiqué Impôts

Le Directeur National des Impôts porte à la connaissance des opérateurs économiques de tous les secteurs d'activités, que le délai prévu pour les formalités d'obtention du Numéro d'Identification Fiscale permanent est fixé au 21 mars 2019.

A cet effet, il appelle les opérateurs économiques de tous les secteurs d'activités de bien vouloir se rapprocher du bureau spécial de régularisation fiscale de la Direction Nationale des Impôts pour mettre à jour leur situation fiscale.

Passé ce délai de rigueur, tout opérateur qui n'est pas fiscalement actif ne peut opérer au niveau des deux régions, soumissionner à un marché de l'Etat, ou se faire payer par l'Etat.

Le Directeur National des Impôts sait compter sur le civisme de chacun et de tous.

Le Directeur National des Impôts


77 11/299

Aboubacar Makissa CAMARA